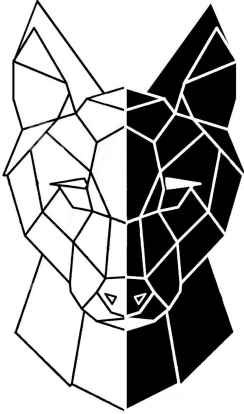


CYNOTECH



Educateur canin - Comportementaliste - Dresseur

CYNOTECH
517 Roue d'excenevex
74140 Sciez
06 98 91 49 80
info@cynotech-france.com

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente présentent les droits et obligations de «EURL CYNOTECH - Yoann LEROY - 517 route d'excenevex - 74140 SCIEZ - 06.98.91.49.80 - info@cynotech-france.com - www.cynotech-france.com Siret: 902979939 - NAF: 9609Z -

Numéro ACACED: 2019/9b59-05392 - Numéro de capacité au mordant: N°2022-00146-DM - ci-après désigné par le terme « **Nous** » ou par sa dénomination d'une part, et toute personne physique agissant dans le cadre d'une activité non professionnelle ci-après désignée par le terme « **Client** ».

On entend par « Client », le(s) bénéficiaire(s) des prestations CYNOTECH, mentionné(s) au contrat.

On entend par « Domicile » le lieu de résidence principale ou secondaire du (des) client(s), les lieux publics extérieurs, accessibles et autorisés par les municipalités, désignés par CYNOTECH.

On entend par « Chien(s) », l'animal domestique d'espèce canine dont le client est propriétaire et pour lequel il demande une prestation à domicile.

Article 1 Objet

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles « Nous » accomplirons nos prestations suite à la demande expresse du Client via le formulaire de contact du site Internet, via les réseaux sociaux, via un contact téléphonique ou via un mail. Les présentes conditions générales pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées.

Article 2 L'acceptation

Les présentes conditions s'appliquent dès l'acceptation et la signature par le Client du devis. Elles seront mises à disposition du client sur le site internet www.cynotech-france.com et directement consultables au moment de la signature du présent contrat.

Article 3 Conditions relatives au Client

Nos Clients devront être majeurs et capables, disposer de pleine capacité juridique.

Article 4 Nature des prestations, date et lieu de la prestation

Les prestations que Nous fournissons ont pour but de coacher les propriétaires et futurs propriétaires de chiens face aux divers troubles du comportement et problèmes d'éducation de leur(s) chien(s) et/ou en prévention de ces derniers.

Les prestations se déclinent comme suit :

L'étude de comportement: C'est la première rencontre entre le Client, son Chien et Nous. D'une durée minimum de 30 minutes, à l'issue de laquelle Nous établissons un diagnostic, et Nous proposons au Client le programme d'éducation ou de rééducation adapté.

Le programme d'éducation: Il comporte une partie théorique associée à des cours pratiques (séances d'éducation), adaptés à la situation de chaque Client et son Chien.

Les séances d'éducation sont assurées de manière individuelle. Les séances d'éducation durent une heure au maximum, ou lorsque le chien montre des signes de fatigue. C'est une séance de mise en pratique, mais c'est aussi un moment pour répondre aux questions du Client, dans la durée de la prestation.

Le programme d'éducation comporte plusieurs objectifs :

Améliorer la qualité des connaissances théoriques et pratiques du Client face aux différents comportements de son Chien ;

Améliorer la relation entre le Client et son Chien ;

Aider le Client à obtenir la maîtrise et le contrôle de son Chien dans diverses circonstances (milieu urbain, rural, stimuli extérieurs) ;

Soutenir le Client dans l'exécution des exercices d'obéissance et d'éducation de base : assis, couché, debout, « pas bouger », marche au pied, rappel.

D'enseigner au Client les techniques et méthodes à mettre en place face à des comportements gênants ou non désirés du Chien, sauf s'ils font partie intégrante de la nature même du Chien ;

Cette liste n'est pas exhaustive et Nous nous réservons le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si Nous le jugeons nécessaire, le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui.

Nous intervenons uniquement suite à une demande du Client, à Domicile. La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord par téléphone, réseaux sociaux ou par mail entre Nous et le Client.

Article 5 Devis préalable

L'étude de comportement s'effectuera dès la première rencontre, à la demande du Client et peut lui être facturée.

Cette étude permettra de proposer un programme d'éducation ou de rééducation adapté et personnalisé, qui fera l'objet d'un devis gratuit.

Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, les modalités d'intervention, ainsi que le coût total de l'intervention exprimé en toutes taxes comprises. La réalisation du devis est gratuite.

Le devis sera valable un mois, durant lequel le Client pourra choisir de contracter ou non.

Article 6 Acceptation du devis

Suite à sa réalisation, le Client devra, s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le devis.

Ce devis signé servira de support pour la rédaction d'un contrat d'éducation, entre le Client et Nous, produit en deux exemplaires.

Les présentes conditions générales de vente seront disponibles sur demande, et la commande d'un service implique une acceptation sans réserve par le Client de celles-ci.

Il sera renseigné au dit contrat les informations concernant l'identité, les coordonnées téléphoniques et internet des Clients, ainsi que les caractères propres du chien (âge, race, numéro d'identification).

Il sera précisé la prestation proposée et acceptée par le Client, ainsi que les conditions particulières souhaitées par le Client et acceptées par CYNOTECH.

Article 7 Tarifs applicables.

Les tarifs applicables aux prestations CYNOTECH seront portés à la connaissance du Client avant toute intervention via un devis préalablement rempli et signé.

Tout devis préalablement établi sera valable pour une durée d'un mois, les prix s'entendent nets, TTC sur la base des tarifs en vigueur.

Article 8 Paiement

Le règlement de l'étude de comportement s'effectue à 100 % au comptant, et ce, à la fin du rendez-vous.

Le règlement de l'ensemble du programme d'éducation s'effectue à 100 % au comptant, et ce, dès la signature du contrat.

Le Client aura la possibilité de payer soit en espèces, par carte bancaire ou par chèque.

Seulement en accord avec CYNOTECH, le règlement pourra être effectué en maximum trois chèques, remis lors de la signature du contrat, qui feront l'objet d'un encaissement à définir avec le Client.

Dans le cas d'un retard de paiement, et suite à un rappel écrit de notre part, le prix dû sera majoré de pénalités de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal calculé sur le montant des sommes dues.

Article 9 Annulation, rétractation

En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 7 jours dès la signature du devis. Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai le Client perdra le prix du devis.

En application des dispositions légales, le droit de rétractation ne pourra toutefois être exercé que pour autant que la prestation n'ait pas débuté.

Passé ce délai de rétractation, la signature du Client aura valeur d'engagement et la partie qui souhaiterait y renoncer devra le faire conformément aux dispositions figurant dans les présentes conditions générales de vente.

CYNOTECH n'effectuera aucun remboursement en cas de décès, d'abandon, de séparation, de maladie, d'euthanasie de l'animal, de déménagement ou de changement de situation personnelle et/ou professionnelle du propriétaire. Le contrat restera cependant valable pour un autre chien, appartenant au Client.

Article 10 Limites d'intervention

Nous nous réservons le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute Prestation convenue si :

Nous jugeons que les conditions de travail risquent de mettre en danger notre sécurité ou celle d'autrui.

La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

Le Chien du Client appartient aux catégories 1 et 2, décrites dans la loi du 6 janvier 1999 et tout autre Chien qui pourrait représenter un danger trop important pour la sécurité de CYNOTECH, d'autres Clients et d'autres Chiens.

Si le Chien n'est pas à jour de vaccins.

Si le Chien est malade ou en période de chaleurs pour les femelles.

Si le Chien n'est pas couvert par la responsabilité Civile de son propriétaire : le Client.

Si le Client fait preuve de brutalité et de violence sur son chien, manque de respect à CYNOTECH et son environnement, utilise des méthodes d'éducation contraires à ce que CYNOTECH dispense ou enfreignent la réglementation en vigueur.

Si le Client ne respecte pas ses obligations décrites dans l'article 11 des présentes conditions générales de vente.

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de Notre part, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client, seules les sommes déjà versées au titre de paiement seront dues.

Article 11 Obligations du client

Le client a obligation de fournir à CYNOTECH toutes les informations que ce dernier juge nécessaires, et cela tout au long du suivi.

Le client reste responsable de son chien durant la séance ainsi que de tout incident concernant son animal ou provoqué par ce dernier.

Le chien doit être exempt de maladie contagieuse. Tout problème de santé connu doit être indiqué de façon claire et explicite. En cas de doute ou de suspicion de maladie, un bilan vétérinaire pourra être demandé. Le client restera le seul responsable des conséquences liées au non-respect de ce point.

Le client doit communiquer tous les risques que peut présenter son chien dans tous les domaines, notamment du point de vue caractériel et physiologique .

Le client s'engage à :

Ne pas donner la ration de nourriture juste avant de se présenter à la leçon (pour éviter les torsions d'estomac et pour avoir un chien motivé)

Détendre correctement son chien avant le début de la leçon.

Arriver avec le matériel nécessaire à la séance, préalablement défini avec l'éducateur.

Poursuivre le processus d'éducation chez lui, selon les conseils de l'éducateur.

CYNOTECH ne pourra être tenue pour responsable des conséquences imputables à des omissions.

A l'issue de l'étude comportementale, un programme est proposé au client. Au terme de l'étude comportementale, le client peut choisir de poursuivre le suivi avec CYNOTECH ou de cesser toute collaboration. Dans ce second cas, il ne peut être imputé au prestataire aucune dégradation de la situation.

Le programme proposé par CYNOTECH doit être scrupuleusement suivi et sans écart. Il peut évoluer suivant les progrès observés par le prestataire. Toute initiative prise par le client qui n'a pas été validée par le prestataire n'engage que le client. Les conséquences de ces décisions ne seront pas de la responsabilité de CYNOTECH.

Le client est conscient que le travail personnel est indispensable pour que les progrès soient significatifs. Pour obtenir de bons et durables résultats, la famille doit s'investir pleinement dans l'éducation du chien et suivre scrupuleusement les conseils de l'éducateur. Si aucun travail personnel n'était effectué, CYNOTECH ne saurait être tenu pour responsable de l'échec du processus.

Le client s'engage à bannir tout matériel et toute technique basés sur la douleur du chien, y compris dans le cadre d'une intervention avec un autre professionnel et y compris en dehors des séances de coaching. Il reconnaît être informé du fait qu'en plus d'atteindre fortement le bien-être du chien, cela pourrait aggraver le problème et devenir dangereux pour l'entourage. Il reconnaît également être informé du fait que cela serait contre-productif vis-à-vis des solutions abordées lors du coaching. En cas de non-respect de cet engagement, le client ne saurait tenir le coach pour responsable en cas d'inefficacité du coaching ou d'aggravation du problème.

Article 12 Responsabilité et obligations du prestataire

Les prestations de services offrent une garantie de moyens mais les résultats restent étroitement liés à l'investissement et au travail du client réalisé de son côté, entre chaque séance. L'implication du client est une absolue nécessité quant à la résolution du problème et il demeure seul

responsable des résultats du coaching et de ses conséquences, que les objectifs de départ soient atteints ou non.

Pour chaque prise en charge, un suivi est assuré, durant une période maximale de 2 mois après le dernier rendez-vous. Il s'effectue de préférence par e-mail, et tient compte des congés, des week-end et des jours fériés. En aucun cas il ne pourra se substituer à une séance supplémentaire que CYNOTECH jugerait nécessaire pour pouvoir résoudre le problème soulevé ou répondre aux questions posées.

CYNOTECH s'engage à :

Donner les éléments de psychologie canine nécessaire à la compréhension de l'animal.

Adapter les leçons au caractère de l'animal et aux attentes du client en matière d'éducation ou de rééducation.

Prendre en compte les difficultés rencontrées par le client et proposer des solutions concrètes.

Tout mettre en œuvre pour apporter une amélioration au comportement du chien tout au long du processus d'éducation ou de rééducation.

Les prestations que Nous réalisons ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat, c'est-à-dire que Nous devons mettre en œuvre les moyens nécessaires pour soutenir le Client dans l'éducation et la maîtrise de son Chien.

Nous avons souscrit une assurance civile professionnelle. Nous sommes assurés contre les risques découlant du coaching en éducation canine, notamment si l'animal Nous blesse.

Il est convenu que Notre responsabilité peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles causés par CYNOTECH sur le Client ou sur ses biens. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le Client.

CYNOTECH ne pourra être tenu responsable de blessures occasionnées sur ou par le Chien, l'animal restant en permanence sous la garde et la détention du Client, présent lors de chaque séance.

Nous ne serons en aucun cas responsables des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations.

CYNOTECH se réserve le choix d'annuler les cours en cas de fortes précipitations ou d'intempéries entraînant un risque pour la santé des Chiens et s'engage à avertir au plus vite le Client et lui proposer une autre date qui conviendrait aux deux parties.

Article 13 Contrats “ garantie de résultats”

CYNOTECH proposera au cas par cas une formule appelée “ garantie de résultats” avec une liste d'objectifs détaillés sur le devis.

Uniquement dans le cas de la signature conjointe de cette prestation par le Client et Nous, CYNOTECH s'engage à mettre en oeuvre les moyens nécessaires (à condition qu'ils répondent à notre éthique, au respect du bien-être animal et aux respects des lois en vigueur), afin de pouvoir atteindre les objectifs détaillés.

Article 14 Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de CYNOTECH

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de CYNOTECH et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la prestation de service.

Constituent notamment des cas de force majeure, des intempéries, fortes précipitations, cyclones, séismes, verglas, neige, maladie.

Dans de telles circonstances, CYNOTECH préviendra le Client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant CYNOTECH et le Client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par CYNOTECH et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 15 Charte qualité

L'article L214-6 du Code Rural rend obligatoire pour l'exercice d'activités liées aux animaux d'espèces domestiques l'obtention d'un Certificat de Capacité « relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ».

CYNOTECH est détenteur l'attestation de connaissances délivrée par les services vétérinaires du département ainsi que du certificat de capacité n° 2019/ 9b59-05391

CYNOTECH est assuré au titre de la Responsabilité civile professionnelle.

Article 16 Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

Article 17 Propriété intellectuelle

Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et relatifs au site internet CYNOTECH sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de CYNOTECH. Il est interdit de reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement ces éléments, sous quelque forme que ce soit (version papier, informatique), et ce quelle que soit la langue (anglais, espagnol, italien, allemand...), sans l'accord explicite et formel de CYNOTECH.

Tous les documents fournis dans le cadre de l'exécution de la prestation sont destinés à l'usage personnel du Client, celui-ci s'engage à restituer en parfait état et à notre demande tous les documents qui lui ont été confiés pour la réalisation de la prestation

Article 18 Référencement / photos et vidéos

Le client autorise CYNOTECH, à éventuellement le photographier et le filmer, ainsi que son chien, et à utiliser leur image.

En conséquence et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, sauf désaccord explicite et écrit, le client autorise CYNOTECH, en qualité de chef d'entreprise, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre de la présente.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisée directement par CYNOTECH, sous toute forme et tout support connu et inconnu à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits (notamment presse, livre, vidéo, exposition, publicité, site Internet, réseaux sociaux, etc.).

CYNOTECH s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et s'interdit également de les utiliser dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Article 19 Loi applicable

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions relèvent du droit Français.

EURL CYNOTECH - Yoann LEROY - 517 route d'excenevex - 74140 SCIEZ -
06.98.91.49.80 - info@cynotech-france - www.cynotech-france.com Siret: 902979939 - NAF: 9609Z -
Numéro ACACED: 2019/9b59-05392 - Numéro de capacité au mordant: N°2022-00146-DM -